

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

Commission thématique quantitative

23 novembre 2023 | 14h00-16h00

Liste de présence

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé
Michel GARCIA	Président de la CLE, commune de Villeveyrac	X	
Gérard VILAREM	DRARI	X	
Anthony REY	BRGM	X	
Jérôme PAPEROU	CPIE	X	
Christian GUIRAUD	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer	X	
Karine WAWRYNOW	SAM	X	
Sébastien THERON	CAHM	X	
Marcel BOSCH	Commune Balaruc le Vieux	X	
Yan RENAUT	Commune de Balaruc les Bains	X	
Christine BONELLI	SMBT	X	
Léa DOMINIQUE	SYBLE	X	
Emmanuel BASSINET	CRPMEM	X	
Jacques BERGE	Commune de Gigean	X	
Pierre MARIEZ	Commune de Poussan	X	
Maïté LAIR	DDTM	X	
Alain MICHELETTI	SAM	X	
Corinne FIGUERAS	DDTM	X	
Didier CALAS	Thermes	X	
Georges NIDECKER	SBL	X	
Sandrine LAFONT	SAM	X	
Elise BOURRU	SMBT	X	
Patrice LAFONT	CRCM	X	
Vincent DURAND	Antea	X	
Caroline MULLER	CD 34	X	

Stéphane ROUMEAU	SMBT	X	
David COTTALORDA	SMBT	X	
Jérôme MOYNIER	SYBLE	X	
Vincent SABATIER	Vice-Président de la CLE, Commune de Sète	X	
Claudine LAMOTTE	BRGM	X	
Josian RIBES	SAM	X	
Céline CABAYE	Commune de Sète	X	
Alain VIDAL	Commune de Loupian		X
Véronique CALUEBA	CD 34		X
Thierry LESIEUR	Fédération des Industries Nautiques		X
Angel FERNANDEZ	Commune de Balaruc les Bains		X
Julie BERTRAND	ADENA		X
Sylvain BARONE	Commune de Poussan		X
Aurélien DALOZ	Commune de Montbazin		X
Cédric RAJA	Commune de Bouzigues		X
Frédéric PROVOST	Commune de Mèze		X
Julie CATHERINOT	Chambre d'Agriculture 34		X
Olivier ARCHIMBEAU	CAHM		X
Nicolas ISERN	Commune de Pinet		X

Rappel de l'ordre du jour

14h00 – 15h45 | Dém'eaux Thau, le Pli Ouest et l'inversac sur la Vise

- 14h10 – 14h20 | Informations sur la situation actuelle d'inversac
- 14h25 – 14h45 | Bilan du projet Dém'eaux Thau
- 14h50 – 15h00 | Quelles solutions pour faire face à l'inversac ?

15h05 – 15h20 | Le contexte actuel de sécheresse

- 15h20 – 15h35 | Quelles implications de la création potentielle d'une nouvelle zone sur le Pli Ouest dans l'arrêté cadre départemental sécheresse ?
- 15h45 – 15h50 | Etude besoins ressources : rappel sur les objectifs et calendrier

15h50 – 16h00 | Points divers

Compte-rendu des échanges

Introduction du Président de la commission thématique

Monsieur Vincent SABATIER, Président de la Commission Thématique Quantitative, remercie les participants de leur présence car ils sont venus nombreux et note l'importance portée à la problématique de l'eau.

Le Vice-Président de la CLE remercie également la mairie de Balaruc-le-Vieux pour le prêt de la salle et présente l'ordre du jour avant de donner la parole à Ludovic Gesmat pour le premier point à aborder.

14h00 – 15h45 | Dém'eaux Thau, le Pli Ouest et l'inversac sur la Vise

14h10 – 14h20 | Informations sur la situation actuelle d'inversac

Monsieur Ludovic CESMAT introduit la séance en partageant des informations sur l'inversac actuellement en cours sur la source de la Vise et précise que grâce au suivi des piézomètres et au projet Dém'eaux Thau, il a été possible de prévenir les habitants habituellement inondées par une brusque remontée des eaux souterraines, avant la survenue de l'inversac afin qu'ils prennent leurs dispositions.

14h25 – 14h45 | Bilan du projet Dém'eaux Thau

Madame Claudine LAMOTTE explique en introduction de sa présentation que la nappe karstique était mal connue avant le projet Dém'eaux Thau. Les objectifs ont notamment été de comprendre les écoulements, comment la nappe est alimentée ou encore comprendre les relations entre les types d'eau (karstique, thermale, lagune). Parmi les aboutissements du projet : un outil de gestion utilisable par le territoire pour pouvoir anticiper voire agir sur le phénomène d'inversac.

Quelques points saillants à la fin de ce programme Dém'eaux Thau :

- la visualisation en 3D de la géologie du Pli Ouest
- la découverte de la faille de Thau qui permet aux eaux thermales de remonter à la surface
- la compréhension de la circulation de l'eau depuis les causses d'Aumelas jusqu'à la source de la Vise

Monsieur Ludovic CESMAT présente plus en détails la plateforme Dém'eaux Thau, qui permet depuis un an d'obtenir un indicateur de risque d'inversac, grâce notamment à la mise en commun des données des parties prenantes publiques et privées. Le SMBT a par exemple 20 points de mesure sur le périmètre.

Les utilisateurs de cette plateforme sont les usagers de l'étang, ceux qui peuvent être impactés par l'inversac, les structures du public, les scientifiques, etc. et sont répartis en trois groupes d'utilisateurs avec des niveaux d'accès différents.

14h50 – 15h00 | Quelles solutions pour faire face à l'inversac ?

Monsieur Ludovic CESMAT rappelle que trois solutions, issues du programme Dém'eaux Thau, ont été présentées en plénière de la CLE en juin dernier pour faire face au risque de survenue d'inversac :

- Ne rien faire, mais l'aléa augmentera avec l'impact du changement climatique

- Isoler les réservoirs souterrains en cas d'inversac avec par exemple un clapet anti-retour
- Faire de la recharge artificielle des nappes en prévision d'un inversac, par exemple avec Aqua Domitia en hiver
- Réguler la vidange de l'aquifère à la source de la Vise en installant par exemple une vanne de régulation du débit

Madame Claudine LAMOTTE ajoute que la solution de la recharge est déconseillée car elle demanderait des volumes très importants d'eau notamment. La CLE ayant choisi de mettre en place une expérimentation pour réduire les risques d'inversac en réduisant le débit de la Vise avant la survenue d'un inversac, voici les prochaines phases :

- Phase 0 : les aspects administratifs avec en particulier le dossier d'autorisation, et la conception d'une partie des équipements
- Phase 1 : installation d'un système anti-retour en "bec de canard" durant l'inversac. Quand la source coule normalement le bec de canard est ouvert, mais il est fermé dans une situation d'inversac
- Phase 2 : à la fin de l'inversac le bec de canard est démonté, on évalue le système et les données sont analysées
- Phase 3 : hors inversac, le dispositif est adapté pour tester la réduction temporaire du débit de la Vise afin d'éviter de futurs inversacs et d'évaluer l'intérêt ou non l'intérêt de pérenniser ce dispositif

Monsieur Vincent SABATIER remarque que réduire le débit sortant amène à un autre débat : est-on prêt à se passer d'un certain volume d'eau douce pour la lagune pendant cette période de réduction du débit ?

Monsieur Michel GARCIA rappelle qu'une surcôte de 3 cm de la lagune peut provoquer un inversac, alors qu'à l'inverse il faut 2m50 de charge dans l'aquifère pour revenir à la normale. Il semble donc plus difficile d'agir une fois l'inversac en place qu'en prévention. Serait-ce envisageable de générer une surpression dans la nappe, avec de l'air par exemple, pour compenser une surcote de la lagune et éviter un inversac ?

Monsieur Ludovic CESMAT explique qu'il faudrait déjà des volumes extrêmement importants d'eau, et que l'air ne fonctionnerait pas. En revanche, en surveillant le niveau d'eau souterraine près de la source de la Vise (piézomètre "P4Balm") cela permettrait de choisir finement le moment où l'on réduirait le diamètre à la sortie de la Vise pour maintenir un niveau suffisant des nappes et éviter un inversac.

Madame Claudine LAMOTTE rappelle que pendant l'expérimentation on installera un système non pérenne et facile à enlever.

15h05 – 15h20 | Le contexte actuel de sécheresse

Monsieur Ludovic CESMAT rappelle que localement, il existe 5 entités au niveau de l'aquifère du Pli Ouest, avec des sens d'écoulements différents et des fonctionnements indépendants. Les niveaux des aquifères sont donc différents. En ce qui concerne le compartiment aval de l'entité "Aumelas Issanka" les niveaux sont proches des normales car l'inversac a généré un ressaut hydraulique.

Madame Corinne FIGUERAS donne au niveau du département de l'Hérault quelques éléments d'éclairage pour alimenter un débat sur l'opportunité ou pas de réviser l'arrêté cadre sécheresse et créer une nouvelle zone d'eaux souterraines sur le Pli Ouest.

Sur l'année hydrologique (sept 2022 - août 2023) les mois de juin et septembre ont été les seuls mois non déficitaires en pluviométrie. On part donc sur 2024 avec un déficit énorme au niveau pluviométrique et également sur l'humidité des sols.

Des restrictions sont encore en vigueur sur une bonne partie du département ; l'année dernière il y avait eu un arrêté sécheresse jusqu'à fin décembre 2023.

Monsieur Michel GARCIA demande quelle est la précision de Météo France sur des prévisions à 3 mois ?

Madame Corinne FIGUERAS explique qu'elle est très faible, d'autant plus que ce sont des statistiques. Ce ne sont que des tendances.

Madame Corinne FIGUERAS indique que l'arrêté cadre départemental sécheresse a été révisé et est mis en oeuvre depuis le 23 mai 2023. Il définit notamment les zones d'alerte, comment sont suivis les différents indicateurs quantitatifs et les restrictions applicables aux usagers. Actuellement il existe 19 zones d'alerte à l'échelle du département dont deux souterraines.

L'ajout d'une zone d'alerte souterraine supplémentaire nécessiterait de définir un périmètre précis et des indicateurs d'alerte propres selon quelles stations piézométriques de référence et quels seuils. D'autre part, s'il y a des niveaux de gravité différents entre une zone d'alerte superficielle et une zone d'alerte souterraine, la différenciation des mesures de restriction s'appliquent selon l'origine de la ressource.

15h20 – 15h35 | Quelles implications de la création potentielle d'une nouvelle zone sur le Pli Ouest dans l'arrêté cadre départemental sécheresse ?

Monsieur Georges NIDECKER remarque qu'il est gênant d'appliquer les mesures de restriction liées au niveau du fleuve de l'Hérault alors qu'on a fait en sorte d'assurer l'approvisionnement en eau potable, ce qui est difficile à expliquer aux usagers.

Madame Corinne FIGUERAS répond que ce point sera rediscuté à l'occasion de la prochaine révision.

Monsieur Georges NIDECKER demande s'il serait possible de faire trois cartes dans un cas comme celui-ci ; une pour l'alimentation en eau potable, une pour l'irrigation et une pour l'utilisation des eaux souterraines. Cet été, les communes ont souligné qu'elles voyaient mourir les stades et pelouses alors que l'approvisionnement en eau potable a été sécurisé, ce qui a fait l'objet d'incompréhensions.

Monsieur Vincent SABATIER complète : on dépend sur notre territoire de niveaux d'eau qui ne sont pas sur notre périmètre, ce qui représente une difficulté.

Madame Corinne FIGUERAS répond que cependant, il y a eu des demandes de dérogations individuelles comme pour des stades et qu'elles ont été acceptées, en lien avec la sécurisation de l'approvisionnement en eau du SBL.

Monsieur Michel GARCIA remarque qu'il pourrait y avoir un plan de gestion de l'eau de cette ressource, localement. Pourrait-on alors se substituer à l'arrêté cadre sécheresse ? Il rappelle également que lorsque le territoire a été soumis à des restrictions pour les irrigants cet été, avec une eau provenant d'Aqua Domitia, le Rhône n'était pas en crise.

Madame Corinne FIGUERAS répond que si c'est l'eau du Rhône qui est utilisée, il n'y a pas de restrictions prévues par l'arrêté cadre sécheresse.

Monsieur Vincent SABATIER indique que le petit "2" prévoyant la distinction entre l'eau de l'Hérault et l'eau du Rhône a disparu de l'arrêté préfectoral durant l'été.

Il propose de dézoomer en se posant la question de l'impact de la création d'une nouvelle zone sur le Pli Ouest ? Pour quelle finalité ? Est-ce pour préserver les usages des Thermes, relatif à l'utilisation de l'eau d'Issanka, ou encore par exemple pour imposer des restrictions aux forages des particuliers ? Concernant les eaux thermales, faut-il plutôt partir sur un règlement d'usage local plutôt que ce soit le Préfet qui prenne les décisions pour le territoire ?

Ceci dit, il y a eu un effet psychologique de la sécheresse sur le robinet et les particuliers ont moins consommé d'eau cet été avec une baisse de 5%.

Monsieur Georges NIDECKER remarque qu'il y aurait une zone importante à délimiter. Cette zone souterraine aurait dû passer en crise très tôt alors qu'on était seulement en alerte sur la zone 7 (superficielle). Les habitants qui avaient un forage se disaient que tout allait bien mais ce n'était pas le cas, sauf que ce n'était pas traduit dans les restrictions.

Madame Corinne FIGUERAS présente l'outil Restr'eau (<https://herault.adm-occitanie.fr/restreau/>), qui facilite la compréhension par le grand public des restrictions.

Monsieur Vincent SABATIER estime qu'on est assez bien structuré localement en particulier avec l'outil Dém'eaux Thau, et qu'il n'est pas nécessaire de rentrer dans l'arrêté cadre sécheresse pour cette nappe souterraine. Est-ce réellement l'arrêté cadre qui va résoudre les problèmes locaux de gestion de la ressource ?

Madame Corinne FIGUERAS rappelle que la définition de restrictions permet de favoriser les usages prioritaires. L'arrêté cadre sécheresse n'est déclenché qu'en situation de sécheresse, tandis que Dém'eaux Thau permet de la gestion structurelle, ce qui est différent.

De plus, le plan de gestion agricole qui date de 2023 apporte la possibilité de remplacer le respect des restrictions par des propositions adaptées dès lors que l'agriculteur démontre qu'il fait des économies d'eau. Ces adaptations seront à développer en 2024 et à étendre à d'autres usages, ce qui permettra une gestion plus fine.

Monsieur Vincent SABATIER demande s'il est possible de faire une simulation sur l'année dernière par exemple, pour voir quelles auraient été les restrictions appliquées et à qui, si l'on avait eu une nouvelle zone d'alerte sur le Pli Ouest.

Madame Corinne FIGUERAS répond que tant qu'on n'a pas défini les critères initiaux (périmètre, stations de référence, indicateurs à caler), il ne sera pas possible de faire des simulations.

Monsieur Ludovic CESMAT estime qu'en suivant les indicateurs validés dans le cadre de Dém'eaux Thau, on aurait été en crise dès février et qu'on y serait encore, alors que la crise sur la zone 7 superficielle n'est arrivée qu'au mois d'août.

Monsieur Michel GARCIA explique que l'arrêté cadre est fait pour préserver la ressource mais qu'il n'est pas toujours très compréhensible. Comment faire bien comprendre à un habitant quelles sont les restrictions s'appliquant à l'eau consommée en fonction de la provenance de l'eau qu'il consomme ? Il sera intéressant de connaître les spécificités de chaque casier du Pli Ouest.

Monsieur Vincent SABATIER ajoute que les frontières du Pli Ouest vont au-delà du périmètre du SAGE Thau-Ingril donc que cette réflexion doit également être menée en inter-CLE. Les éléments à partager et sur lesquels il faudra statuer seront notamment : quel périmètre, qui prend les décisions voire impose des restrictions (le Préfet ou plus localement), qu'est ce qu'on fait pour agir ? Peut-on s'autogérer sur le territoire, comme par exemple concernant la Vise avec l'expérimentation et l'outil Dém'eaux Thau ? Ou bien fait-on appel au Préfet pour appliquer des restrictions ?

15h45 – 15h50 | Etude besoins ressources : rappel sur les objectifs et calendrier

Madame Elise BOURRU présente rapidement les grandes phases du cahier des charges de l'étude, qui servira à lancer une consultation et lancer l'étude début 2024.

Monsieur Vincent SABATIER demande qui sera ciblé dans le cadre de la concertation ; les usagers ?

Madame Elise BOURRU confirme que c'est bien ce qui est souhaité dans le cadre du cahier des charges, que le grand public puisse prendre part à la concertation.

Monsieur Georges NIDECKER trouve les délais de l'étude trop longs.

Madame Elise BOURRU répond qu'il s'agit d'une durée maximale estimée et que les phases de concertation, que ce soit avec les citoyens du territoire ou les acteurs de l'eau, prennent du temps. Pour autant, il est espéré que l'étude dure plutôt un an et demi.

Monsieur Patrice LAFONT demande si les besoins des zones humides seront pris en compte dans l'étude

besoins

ressources.

Monsieur Stéphane ROUMEAU indique que les besoins des milieux sont aussi importants et qu'ils seront pris en compte dans cette étude.

Monsieur Michel GARCIA confirme que les besoins environnementaux feront partie des besoins pris en compte. De plus, il vaut mieux annoncer une étude de 24 mois qui durera moins longtemps plutôt que l'inverse. La concertation permettra un travail plus complet. Il peut également être complexe d'évaluer les besoins futurs et il faut prendre le temps de bien analyser pour prendre les bonnes décisions.

15h50 – 16h00 | Points divers

Monsieur Michel GARCIA présente à l'assemblée Monsieur Jérôme MOYNIER, qui a été récemment élu Président de la CLE du SAGE Lez Mosson) la suite de Monsieur Serge GUIDEZ, décédé en début d'année.

Monsieur Jérôme MOYNIER remercie le Président de la CLE du SAGE Thau Ingril et ajoute que les deux territoires ont les mêmes enjeux et les mêmes problématiques mais des usages différents, il est donc utile de faire des liens.

Monsieur Vincent SABATIER rappelle à titre d'information et en lien avec le SAGE voisin qu'un autre inversac est en cours sur la commune de Vic la Gardiole, secteur qui constitue la frontière entre les deux bassins versants. Il sera intéressant de faire une sortie de terrain commune aux deux CLE sur ce sujet. Enfin le Président de la Commission Thématique Quantitative remercie à nouveau l'ensemble des membres de la CLE pour leur présence et propose de clôturer la séance.